



COMMUNIQUE DE PRESSE

TRAVAIL DU DIMANCHE : INUTILE ET NEFASTE !

AUGMENTEZ LES SALAIRES !

Un vif débat s'est engagé suite à la condamnation de plusieurs grandes enseignes sur les ouvertures du dimanche.

En région Île-de-France, ce débat prend une dimension particulière, car avec 13 millions d'habitants la région représente un enjeu particulier, tant sur les questions de consommation, mais aussi, conditions de vie et de travail, accès aux loisirs, à la culture. Il est évident que en la matière, la région Île-de-France sert de laboratoire d'expérimentation pour une généralisation de la remise en cause du droit du travail.

La CGT Île-de-France, considère que le débat sur la « liberté de travailler » le dimanche est un prétexte qui vise à cacher la nécessité d'apporter de vraies réponses aux salariés du commerce par de véritables augmentations de salaires, et améliorations des conditions de travail. Les moyens existent pour satisfaire les revendications (exemple : en 2012, Leroy Merlin a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 5 milliards !).

Le travail du dimanche généralisé, c'est la « porte ouverte » à la déréglementation, pour tous, la preuve, maintenant le patronat mène campagne pour le travail de nuit. C'est cet objectif que vise le patronat dans un second temps quand il aura banalisé le travail du dimanche.

Le travail dominical, serait bon pour l'emploi et pour l'économie ? C'est faux ! Il n'y a pas de chiffre d'affaires supplémentaire le dimanche, il s'agit simplement d'un glissement de ce dernier sur cette journée. Les éventuels emplois créés sont très souvent extrêmement précaires ou c'est aussi souvent la réorganisation des cycles de travail qui permet d'assurer l'ouverture dominical au détriment de la santé des salariés.

Les salariés sont volontaires pour travailler le dimanche C'est parfois vrai, mais la question se poserait-elle si les rémunérations étaient plus importantes dans des enseignes commerciales qui affichent pourtant des résultats économiques excellents ? Volontariat un jour, volontariat toujours ! Où sera la liberté de choisir pour les salariés et de quelles compensations bénéficieront-ils lorsque l'ouverture dominicale des commerces sera généralisée ? D'ailleurs, il existe déjà des endroits sur l'Île-de-France où les salariés sont obligés de travailler le dimanche sans majoration de salaire.

Les salariés et organisations syndicales doivent être entendues sur le débat qui s'engage. Les pouvoirs publics doivent faire respecter les droits des salariés. La CGT Île-de-France, contribuera aux succès des initiatives qui se prendront pour la défense des intérêts des salariés et des consommateurs, et ne laissera pas remettre en cause ce qui reste une conquête sociale des salariés !

Montreuil, le 2 octobre 2013

Contact presse : 01 55 82 88 00